



Ordonnance de télécom CRTC 2012-77

Version PDF

Ottawa, le 7 février 2012

Le Conseil **approuve provisoirement, par décision majoritaire**, la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Rogers Communications Partnership	21	le 27 janvier 2012	le 27 février 2012

Secrétaire général